



1-2-3, c'est parti...

La rentrée scolaire, bien qu'elle annonce le retour au travail pour la grande majorité d'entre nous, je l'ai toujours aimée.

C'est le moment de l'année où tout semble possible. Nous sommes en pleine forme et reposés, nos collègues sont de bonne humeur, les enfants sont beaux... Que ce serait donc agréable de conserver cet état d'esprit toute l'année !

Mais la surcharge de travail, les irritants et tous les tracés du quotidien viennent parfois faire ombrage à cette si belle synergie que nous vivons en début d'année scolaire. Plutôt que

d'attendre que les situations désagréables se résorbent d'elles-mêmes et risquer qu'elles s'enveniment, n'attendez pas et prenez le temps nécessaire pour faire rectifier ce qui ne fonctionne pas dans votre milieu. Personne n'endure de marcher des kilomètres avec un caillou dans son soulier. Si vous vivez des difficultés au travail, discutez-en avec votre supérieur ou communiquez avec votre conseillère au Syndicat, ensemble, nous trouverons des solutions pour vous aider à retrouver un milieu de travail dans lequel vous vous sentez bien.

Guyline Bachand

Êtes-vous inscrit sur la liste de durée d'emploi ?

La Commission scolaire a fait paraître la liste de durée d'emploi pour les surveillantes et surveillants d'élèves et celle pour les aides généraux de cuisine travaillant respectivement moins de 15 heures.

Comme le prévoit la convention collective, ces nouvelles listes seront en validation pour une période de 45 jours, soit du 22 août au 5 octobre 2019 inclusivement.

Après cette période, les listes deviendront officielles. Il est donc important de prendre le temps de vérifier que les informations qui s'y trouvent soient exactes.

Si ce n'est pas le cas, les personnes qui désirent la contester peuvent le faire en adressant une demande écrite à Madame Stéphanie Sabourin, technicienne en administration au service des ressources humaines. N'oubliez pas aussi d'en faire parvenir une copie conforme au Syndicat de Champlain.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à vous référer à votre conseillère, Julie Larochelle.

Attention au bris de contrat !

Vous avez un poste, vous êtes affecté temporairement sur un poste ou sur un remplacement, vous travaillez comme surveillant d'élèves, éducatrice, secrétaire, concierge etc., et on vous offre une autre affectation plus alléchante qui vous obligerait à **laisser tomber votre affectation actuelle : attention au bris de contrat !**

Un bris de contrat peut avoir des impacts importants, dont entre autres, la

perte de votre durée d'emploi et la réinitialisation de votre date d'embauche.

Pour vous assurer de prendre une décision en toute connaissance de cause, communiquez au Syndicat, au 450 462-2581, avec Mariève Charest, si vous provenez du secteur général ou de l'adaptation scolaire et avec Julie Larochelle, si vous provenez du secteur des services de garde et des surveillants d'élèves moins de 15 heures.

Une virée aux pommes en famille

Pour souligner la fête du personnel de soutien, nous vous invitons à participer à une activité familiale. Après le tourbillon de la rentrée, quoi de mieux que de s'offrir du bon temps en famille !

Nous vous attendons le samedi 28 septembre (remis le 29 septembre en cas de pluie.)

Les Vergers Petit et Fils
1020, chemin de la Montagne
Mont-Saint-Hilaire

Nous serons présents sur place de 9 h 30 à 11 h 30 pour remettre gratuitement un sac à chaque membre du Syndicat. Vous pourrez cueillir plusieurs variétés de pommes telles que la McIntosh, la Spartan, la Cortland et la Empire.

Les chiens en laisse sont autorisés dans le verger en tout temps, excepté lors des

balades en tracteur et à l'intérieur de la boutique.

Découvrez le labyrinthe géant et les animaux de la ferme (moutons, chèvres, petits animaux, cheval, lama, âne, etc.). Marchez sur une passerelle d'observation et visitez le parc d'amusement. Il vous sera également possible de déguster un cidre de pomme gratuitement.

Le site est ouvert de 9 h à 18 h, vous pouvez apporter un lunch, des tables à pique-nique seront mises à votre disposition.

Pour participer, veuillez-vous inscrire sur le site du Syndicat de Champlain grâce au formulaire prévu à cet effet dans l'onglet « Inscriptions ».

Guyline Bachand



UNE VIRÉE AUX POMMES EN FAMILLE

FÊTE DU PERSONNEL DE SOUTIEN SCOLAIRE | 28 SEPTEMBRE 2019



Sessions de préparation à la retraite 2019-2020

L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) organise prochainement des sessions de préparation à la retraite.

Contenu

Au cours d'une session qui se déroule sur deux jours, les objectifs poursuivis sont :

- évaluer ses besoins financiers à la retraite;
- passer en revue sa situation légale actuelle et à venir;
- estimer la date la plus propice de la prise de la retraite;
- faire connaître l'AREQ (CSQ), ses services, son fonctionnement;
- présenter le régime d'assurance collective ASSUREQ destiné aux personnes retraitées de la CSQ et les protections RésAut (CSQ) « Résidence-automobile »;
- prendre conscience des changements psychosociaux et physiologiques qui se produisent à la retraite.

Les divers sujets sont traités par des conférencières et des conférenciers experts, recrutés pour leur compétence. Des moments sont prévus pour les questions, les échanges et les discussions.

À qui s'adresse ces sessions ?

Les sessions de préparation à la retraite sont destinées aux membres du Syndicat qui prendront leur retraite au cours des cinq prochaines années, c'est-à-dire, entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2025. La conjointe ou le conjoint du membre peut y participer moyennant des frais d'inscription de 60 \$.

Où et quand ?

AU SANDMAN HÔTEL

999, rue de Sérigny à Longueuil

Tél. : 1 800 726-3626

Le vendredi 22 novembre 2019

18 h : Inscription

18 h 45 à 21 h 45 : 1^{re} partie de la session

Et le samedi 23 novembre 2019

9 h à 16 h : 2^e partie de la session

AU CENTRE DE CONGRÈS DE SAINT-HYACINTHE

1325, rue Daniel-Johnson Ouest, à Saint-Hyacinthe

Tél. : 1 844 351-7988

Le vendredi 21 février 2020

18 h : Inscription

18 h 45 à 21 h 45 : 1^{re} partie de la session

Et le samedi 22 février 2020

9 h à 16 h : 2^e partie de la session

N.B. : Il est essentiel que les participantes et participants assistent à la séance du vendredi soir.

Inscriptions

Vous devez **obligatoirement vous inscrire en ligne** dès maintenant en remplissant le formulaire électronique au : <http://areqspr.gofino.ca/>. Une confirmation de votre inscription vous sera acheminée par courriel.

La date limite d'inscription pour la **session de novembre** est le **20 novembre 2019**. Pour la **session de février**, la date limite est le **19 février 2020**.

Les frais d'inscription des membres du Syndicat de Champlain sont de 50 \$ et ceux de la conjointe ou du conjoint de 60 \$. Veuillez noter que les frais d'inscription sont payables par Internet.

Remboursement de frais

Les frais d'inscription (50 \$) du membre seront remboursés par la Commission scolaire. Les frais encourus pour le dîner seront remboursés selon les modalités de la Politique des frais de déplacement et de représentation de la Commission.

Vous devrez joindre les pièces justificatives nécessaires.

Hébergement

Compte tenu de la proximité des lieux, le coût des chambres est aux frais des participants.

Vous devez donc effectuer personnellement votre réservation en téléphonant à l'hôtel où a lieu la session. N'oubliez pas de mentionner que vous êtes du groupe AREQ (CSQ). Pour la **session de novembre**, la date limite de réservation des chambres est le **23 octobre 2019**. Pour la **session de février**, la date limite est le **22 janvier 2020**.

Réservez dès maintenant votre présence à cette enrichissante fin de semaine, car les places sont limitées et les demandes sont nombreuses.

N.B. : Il serait utile d'apporter votre dernier état de participation personnel provenant de la CARRA.

La liste de priorité d'embauche

La liste de priorité d'embauche porte bien son nom. Elle accorde une priorité d'embauche aux personnes inscrites sur la liste lorsque la Commission scolaire comble un poste ou un remplacement.

Qui peut y être inscrit ?

- Les personnes salariées temporaires qui ont travaillé 630 heures dans les 24 derniers mois, pourvu qu'il y ait moins de 12 mois d'interruption entre deux périodes d'embauche.
- Les personnes salariées régulières à temps partiel, qui détiennent un poste de 17 h 30 et moins. Ceci afin qu'elles puissent combiner un remplacement ou un autre poste, en plus de leur affectation principale jusqu'à un maximum de 40 heures par semaine.

De plus, il est bien sûr requis que toutes les personnes soient qualifiées pour la classe d'emploi concernée. Vous pouvez aussi être inscrit à plus d'une classe d'emploi.

Modalité de rappel

La Commission scolaire doit offrir les remplacements prévus

de 17 h 30 ou plus et de plus de 20 jours aux personnes inscrites sur cette liste. Le rappel se fait par téléphone.

Si la Commission scolaire rejoint votre boîte vocale, elle doit laisser un message clair en indiquant la raison et l'heure de l'appel, et l'heure maximale du retour d'appel, soit le lendemain, sauf si le délai pour combler le poste ne le permet pas parce qu'il y a urgence.

Il est de votre responsabilité de faire connaître vos disponibilités ainsi que toutes mises à jour de vos coordonnées à la Commission scolaire. Ceci inclut :

- Les périodes de l'année où vous êtes disponible (prévoyez vos congés !);
- Les secteurs géographiques où vous souhaitez travailler (vous ne serez contacté que pour ces villes)
- Il est possible de varier le pourcentage d'heures de disponibilité selon le secteur/ville.

Voilà qui vous évitera des refus et ultimement que votre nom soit radié de la liste.



Info-Soutien

tél. : 450-462-2581 / 1-800-361-5101

télécop. : 450-462-4534

syndicatchamplain.com

Les articles non signés sont de Guylaine Bachand